

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Président Mr Manu TURQUIA, Maire

Présents Céline NADÉ. Denis URBANY. Sandrine ZANCHIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. Jean PASTOR. André GLAUDE. Mathieu KOPERA. Michel BRAUER.

Procurations : Sylvie BUCHHEIT procuration à Cathy HEITZ
Luc GUERDER procuration à Denis URBANY
Quentin CASAGRANDE procuration à Manu TURQUIA
Frédéric SCHUBNEL procuration à Sandrine ZANCHIN
Fouzia BOUDJAOUI procuration à Céline NADÉ

Absents : Julie POITOU. Meghann CHRISTEN. Emmanuelle SEDKI.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mars 2022.

08/2022 - COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Manu TURQUIA, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des comptabilités M14, CCAS et LOTISSEMENT ;

Après s'être entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur, pour les comptabilités M14, CCAS et LOTISSEMENT, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

09/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF M 14 – EXERCICE 2021
AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Céline NADÉ, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Manu TURQUIA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Mandats et titres émis | Résultat reporté N -1 | Total |
|----------|------------------------|-----------------------|--------------|
| Dépenses | 1 084 576.97 | | 1 084 576.97 |
| Recettes | 1 335 500.14 | 23 232.10 | 1 358 732.24 |
| Résultat | 250 923.17 | 23 232.10 | 274 155.27 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Mandats et titres émis | Solde d'exécution N-1 | TOTAL | Restes à réaliser |
|----------|------------------------|-----------------------|------------|-------------------|
| Dépenses | 182 719.89 | 0.00 | 182 719.89 | 124 997.00 |
| Recettes | 313 647.48 | 254 577.16 | 568 224.64 | 16 050.00 |
| Résultat | 130 927.59 | 254 577.16 | 385 504.75 | -108 947.00 |

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité.

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 1068 en investissement : 0.00 €

Affectation au compte 002 en fonctionnement : 274 155.27 €

10/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF CCAS – EXERCICE 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, délibérant sur le compte administratif M 14 – CCAS de l'exercice 2021 dressé par Mr Manu TURQUIA, Président,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Mandats et titres émis | Résultat reporté | Total |
|----------|------------------------|------------------|-----------|
| Dépenses | 6 660.53 | | 6 660.53 |
| Recettes | 6 015.00 | 9 395.59 | 15 410.59 |
| Résultat | - 645.53 | 9 395.59 | 8 750.06 |

2°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus,

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du compte 002 de la section de fonctionnement : 8 750.06 €

11/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Céline NADÉ, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget Lotissement de l'exercice 2021 dressé par Mr Manu TURQUIA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Mandats et titres émis | Résultat reporté | Total |
|----------|------------------------|------------------|--------------|
| Dépenses | 4 696 965.59 | | 4 696 965.59 |
| Recettes | 4 697 027.47 | 4 277 922.89 | 8 974 950.36 |
| Résultat | 61.88 | 4 277 922.89 | 4 277 984.77 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Mandats et titres émis | Résultat reporté | Total |
|----------|------------------------|------------------|----------------|
| Dépenses | 4 697 025.59 | 4 239 193.22 | 8 936 218.81 |
| Recettes | 4 684 626.57 | | 4 684 626.57 |
| Résultat | - 12 399.02 | - 4 239 193.22 | - 4 251 592.24 |

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité.

12/2022 - FIXATION DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Les bases d'imposition ayant augmenté, il propose à l'assemblée de conserver les taux appliqués l'année précédente soit :

| | |
|------------------------|---------|
| Taxe foncière bâti | 33,26 % |
| Taxe foncière non bâti | 57,80 % |

Proposition adoptée à l'unanimité.

13/2022 - BUDGET PRIMITIF M 57 – EXERCICE 2022

Après présentation du budget primitif M 57 de l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, adopte le budget M 57 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 1 626 790,00 €
- Section d'investissement 976 642,00 €

14/2022 - BUDGET PRIMITIF DU CCAS – EXERCICE 2022

Après présentation du budget primitif CCAS de l'année 2022, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget M 57 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 20 000,00 €

15/2022 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2022

Après présentation du budget primitif Lotissement de l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget du Lotissement équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 9 001 405,80 €
- Section d'investissement 8 975 010,49 €

16/2022 - SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire signale que le SISCODIPE n'ayant pas la compétence, ni les moyens, pour porter seul le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, a fait le choix de faire réaliser une étude dont la finalité est d'arrêter un schéma directeur de développement.

Considérant que l'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie permet à plusieurs communes ou établissements publics compétents pour réaliser un schéma directeur de s'associer afin de réaliser un unique schéma directeur dès lors que leurs territoires sont adjacents. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés, et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics.

Ce schéma directeur, qui est entièrement financé par le SISCODIPE aura pour rôle essentiel de coordonner les interventions des autorités compétentes en la matière. Cette coordination est rendue indispensable par les différents partenaires qui interviennent en soutien sous la forme du versement d'aides financières (Etat, Région, ENEDIS, ...).

Par délibération en date du 22 février 2022, le SISCODIPE a fait sienne des conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude, a adopté le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge proposé et a autorisé le président à signer une convention avec chacune des communes membres.

Vu la délibération du SISCODIPE citée ci-dessus, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la validation du schéma directeur et de signer une convention avec le SISCODIPE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE les conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude
ADOpte le schéma directeur de déploiements des infrastructures de recharge proposé
AUTORISE le Maire à signer une convention selon les termes indiqués avec le SISCODIPE

**17/2022 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
REMISE A NIVEAU DE LIVRES ET DOCUMENTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental octroie aux communes de moins de 3 000 Habitants une aide aux bibliothèques municipales.

Cette aide d'un montant de 1 200 €uros est destinée à acheter des ouvrages pour la remise à niveau de documents et livres divers pour enfants, adolescents et adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages nécessaires au titre communal.

Le Maire :
Manu TURQUIA